

Zeitschrift: La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère
Herausgeber: Association des musiciens suisses
Band: 1 (1907-1908)
Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Vie Musicale

SOMMAIRE : *La conférence de Neuchâtel de l'Association littéraire et artistique internationale, résultats au point de vue de la protection des œuvres musicales et dramatique-musicales, ERNEST RÖTHLISBERGER. — Un concerto inédit de Mozart. — Lettre d'Italie, F. DE GUARNIERI. — Nouvelles de l'étranger. — La musique en Suisse. — Bibliographie. — Société de Gymnastique rythmique. — Petite correspondance. — Calendrier musical.*

LA CONFÉRENCE DE NEUCHATEL

DE L'ASSOCIATION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE INTERNATIONALE

Résultats au point de vue de la protection des œuvres musicales et dramatique-musicales

Dans notre époque de démocratie intense et de plus en plus généralisée, les diplomates ne sont plus les créateurs, mais les codificateurs du droit international ou, pour parler le langage de cette revue, ils composent, pour le soi-disant concert européen, des arrangements de musique, dont les éléments sont empruntés aux créations spontanées et originales d'autrui. En fait, ces dernières sont dues à l'initiative privée ou, du moins, à l'initiative isolée d'une administration, d'un service.

Ce sont les groupes d'intéressés qui, connaissant les nécessités pratiques de la vie, les abus qui s'y commettent et les remèdes possibles, commencent par revendiquer leurs droits méconnus et finissent par les formuler eux-mêmes sous forme de postulats, vœux ou avant-projets de convention. Ces travaux préparatoires, souvent très complets, la diplomatie se charge seulement de les adapter aux règles du droit des gens. De nouvelles revendications conduisent ensuite à la révision successive des actes ainsi préparés; les représentants de l'initiative de la première heure se transforment alors en gardiens vigilants et en continuateurs zélés de l'œuvre accomplie.

Ainsi les premiers arrangements diplomatiques pour la protection ouvrière, conclus à Berne en 1906, sont dus au labeur de l'Association internationale (privée) pour la protection légale des travailleurs; les divers arran-